



MARCHE GAMBETTA

INSCRIPTION SUR LA LISTE TIRAGE AU SORT DU MARCHE GAMBETTA

La Commission Consultative des Marchés examinera **uniquement** les candidatures portant sur la volonté de **s'inscrire sur la liste de Tirage Au Sort avec sélection préalable** afin de mettre à jour la liste prioritaire.

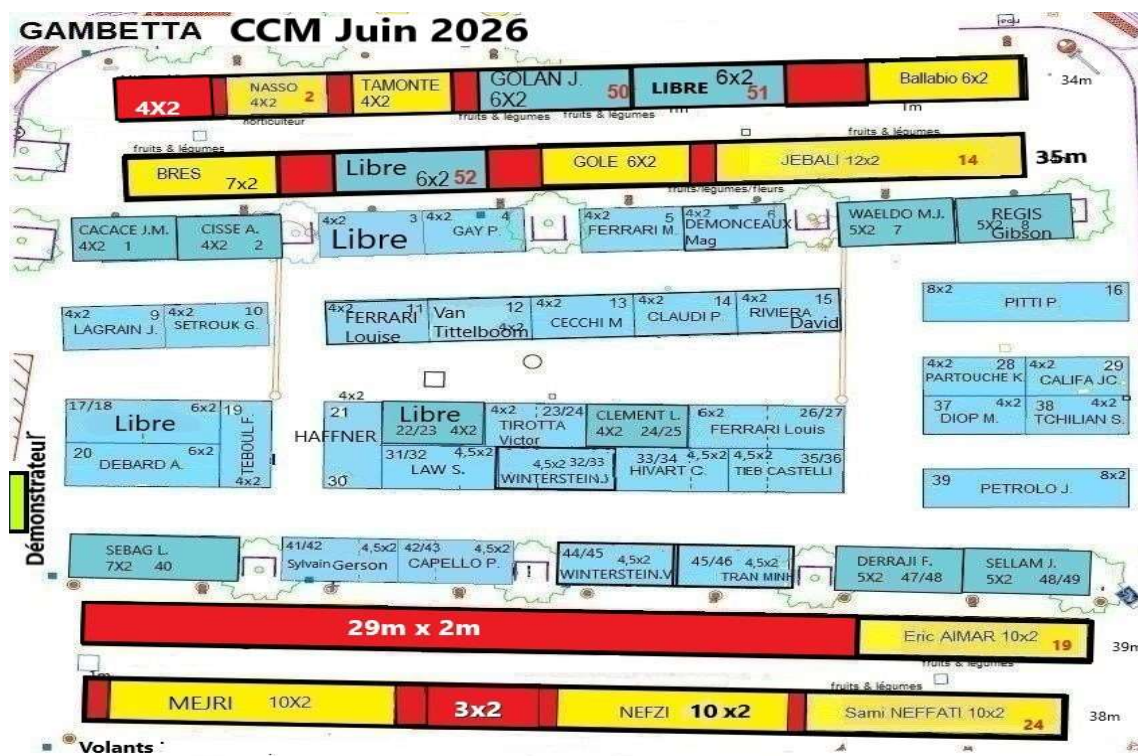
En effet, cette liste sera établie en fonction de différents critères :

- **Comportement** (relation avec les placiers et les agents de la Ville de Cannes concernant le respect des remarques qui sont faites conformément au règlement des marchés)
- **Qualité de présentation du stand** (nappe blanche, prix affiché, présentation des produits)
- **Diversité des produits** (produit pas ou peu représenté sur le marché).
- **Assiduité** (chaque inscription au TAS est comptabilisée comme présence même si le commerçant tire blanc)

Aucune demande de place fixe, de changement de place ne seront étudiées par la commission consultative des marchés à l'exception des commerçants alimentaires, ces derniers étant autorisés à candidater.

MARCHE ALIMENTAIRE

EMPLACEMENTS DISPONIBLES : 4 mètres linéaires d'emplacements disponibles sous la halle nord et 32 mètres linéaires disponibles sous la halle sud.



Horaires du marché :

Mardi au vendredi : 7h00 - 13h00

Samedi, dimanche et saison estivale : 7h00 - 13h30

Evacuation du site à 14h la semaine et 14h30 les week-ends et en saison estivale.



MARCHE DE LA BOCCA – FUTURE HALLE ALIMENTAIRE

MARCHE ALIMENTAIRE

Horaires du marché :

Mardi au vendredi : 7h00 - 13h00

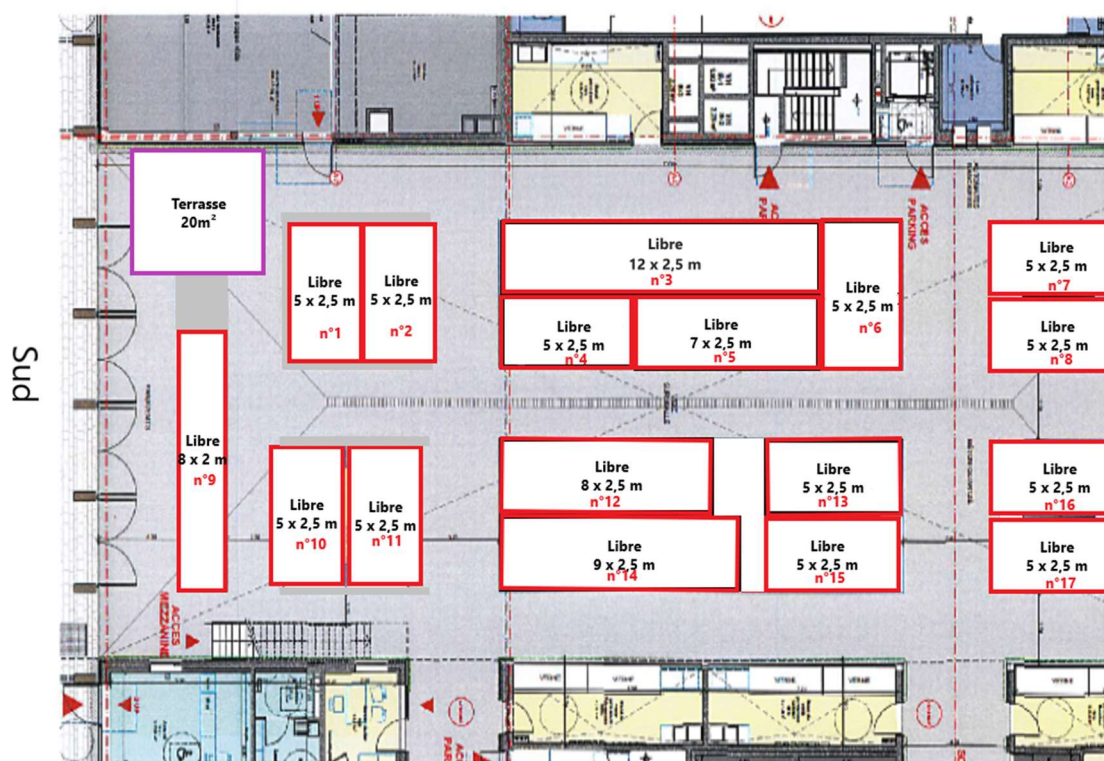
Samedi, dimanche et saison estivale : 7h00 - 13h30

Evacuation du site à 14h la semaine et 14h30 les week-ends et en saison estivale.

EMPLACEMENTS DISPONIBLES : 17 emplacements possibles disponibles n°1 au n°17.

Vous trouverez ci-dessous le plan d'installation prévisionnel envisagé qui sera déterminé, élaboré lors de la commission en fonction des demandes.

Plan installation CNS alimentaires halle Bocca



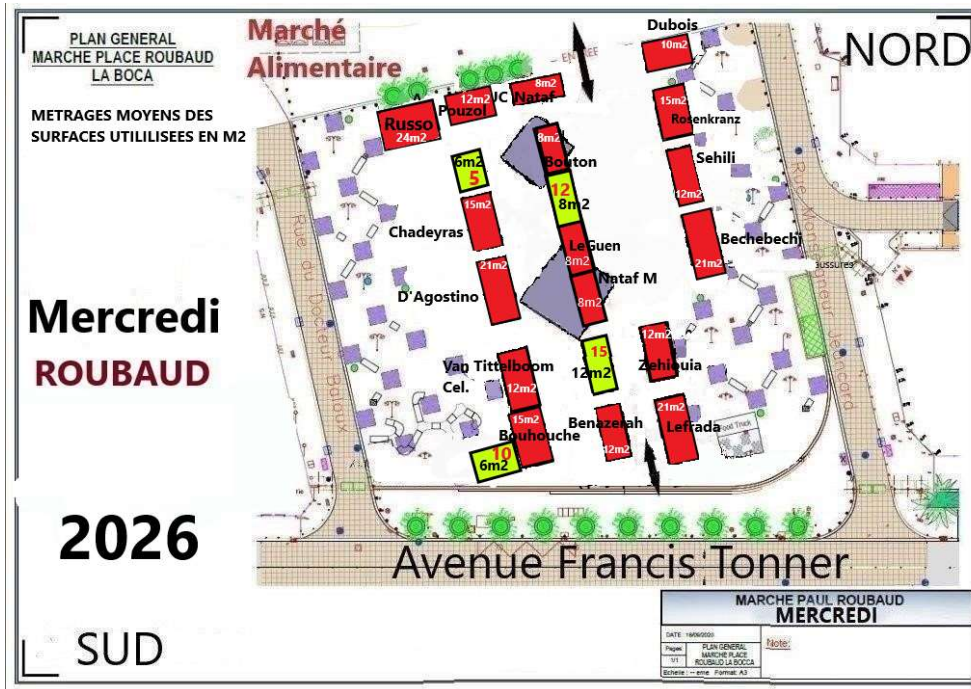
INFORMATION RELATIVE A LA FUTURE HALLE ALIMENTAIRE :

- Pour permettre l'installation des bancs, les entrées et sorties des véhicules sur site doivent impérativement se faire par l'Est (côté rue Monseigneur Jeancard/boulodrome).



MARCHE NON-ALIMENTAIRE DU MERCREDI

EMPLACEMENTS DISPONIBLES : 4 emplacements disponibles n°5, 10, 12 et 15.

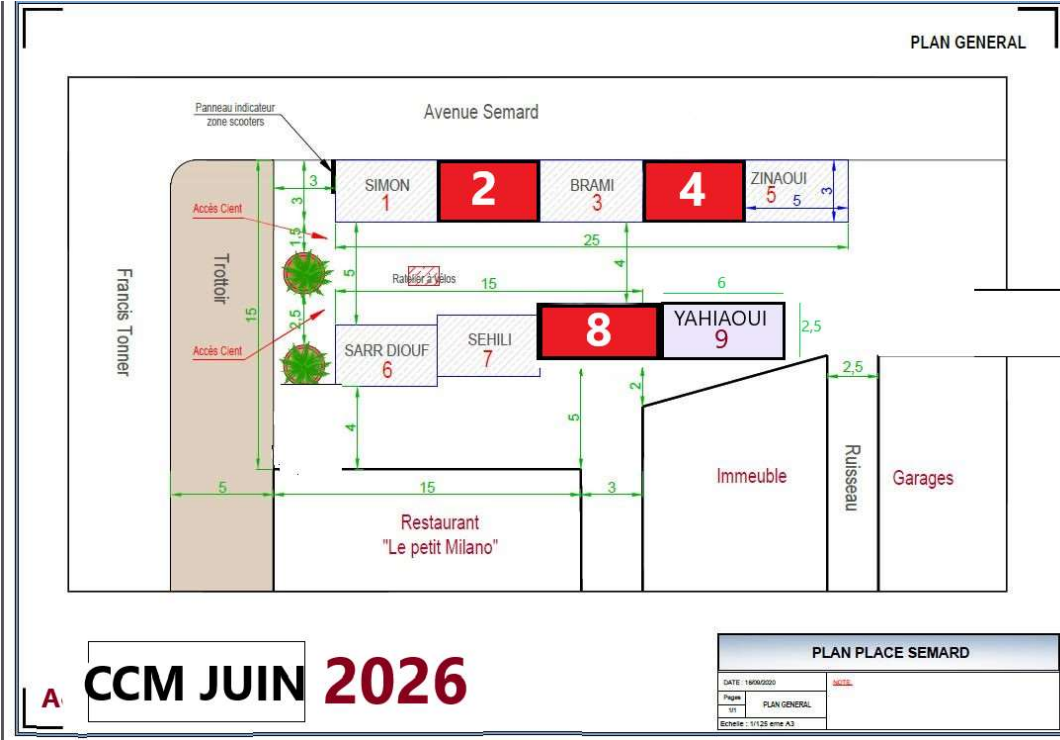


MARCHE NON ALIMENTAIRE DU SAMEDI :

En raison de la zone de travaux figurant ci-dessous cette partie du marché doit être déplacée par mesure de sécurité.

Seuls les commerçants concernés pourront candidater afin de demander un changement d'emplacement sur les places n°2, 4, 6, 8, 32, 53, 54.





MARCHE D'AUTREFOIS DU MARDI ET DU VENDREDI :

EMPLACEMENT DISPONIBLE : emplacement n°8.

Horaires du marché :

Mardi et vendredi : 7h00 - 13h00.

Evacuation du site à 14h.





MARCHE FORVILLE/ALLEES DE LA LIBERTE

AUCUN EMPLACEMENT DISPONIBLE.

Seul les CNS déjà présents sur le marché Forville ou les Allées de la liberté, pourront faire les demandes suivantes :

- demande d'extension de gamme et de produits,
- demande de changement de statut
- cessation activité,

Horaires du marché :

Mardi au vendredi : 6h00 - 13h00

Samedi, dimanche et saison estivale : 6h00 - 13h30

Evacuation du site à 14h la semaine et 14h30 les week-ends et en saison estivale.